



ABSENCE Les locataires et personnes accompagnantes qui, pendant leur séjour (max. 5 nuits), désirent passer la nuit à l'extérieur du camping doivent annoncer leur absence à la réception avant de quitter le camping.

ACCÈS Seules les personnes annoncées ont le droit d'accéder au camping. Les changements de personnes ainsi que les visiteurs doivent être annoncés à la réception avant d'accéder à l'emplacement.

ANIMAUX Les chiens sont interdits. Les chats ne sont tolérés que sur l'emplacement loué et doivent être tenus en laisse.

BARRIÈRES Les barrières sont fermées de 22h30 à 7h00. Elles le sont également pendant la pause de midi entre 12h00 et 14h00 en saison printanière et automnale. Les personnes qui rentrent tard doivent impérativement venir chercher leur véhicule stationné le long de la route d'accès avant 9h00.

BATEAUX À MOTEUR Les bateaux à moteur ne sont pas admis dans l'ensemble du périmètre du camping.

BICYCLETES Les cyclistes sont priés de rouler prudemment. Il est interdit de faire de la bicyclette sans phare à la tombée de la nuit

BLOCS SANITAIRES Les blocs sanitaires ne sont ni un terrain de jeux ni un lieu de rassemblement! Il est absolument interdit de hausser le ton de la voix et de crier. Il faut noter en particulier que les bords jaunes des lavabos ne sont pas des banquettes. Il convient de respecter la propriété dans toutes les installations du bloc sanitaire. Ne pas éclabousser d'eau ou inonder le sol, parler d'un ton mesuré. Eviter s.v.p. de hausser le ton de la voix et de rire bruyamment. Ne pas nettoyer les chaussures à l'intérieur du bloc sanitaire. Des robinets sont disposés à cet effet à l'extérieur. Toutes les installations du bloc sanitaire doivent être laissées dans le même état de propreté qu'à l'arrivée.

CAISSE Nous acceptons les cartes de crédit (Visa et Mastercard), les cartes de débit (carte EC et carte PostFinance) et Twint. Nous acceptons aussi les billets de banque en Euro.

CAS D'URGENCE Pendant la saison estivale ainsi que dans le cas d'une occupation accrue pendant les saisons printanière et automnale, le camping est surveillé chaque nuit par un gardien. En cas d'urgence, le gardien peut être contacté à tout moment (voir numéro de téléphone devant la réception). En saison printanière et automnale, un numéro d'urgence est à disposition pendant la nuit (attention, il ne s'agit pas d'un service médical).

CG Le règlement du camping et les Conditions générales du Camping Tamaro sont par ailleurs applicables.

CHANGEMENT DE PERSONNE L'emplacement ne peut être utilisé que par le locataire et les personnes accompagnantes ainsi que les visiteurs annoncés lors de l'arrivée. Chaque changement de personne doit immédiatement être annoncé à la réception.

CHIENS Les chiens ne sont pas admis dans l'ensemble du périmètre du camping.

CIRCULATION MOTORISÉE La limite de vitesse à l'intérieur du camping est de 20 km/h. Durant le repos nocturne et de midi, toute circulation motorisée à l'intérieur du camping est interdite.

CLIMATISATEURS Il est interdit de brancher des climatiseurs bruyants.

DÉGÂTS CAUSÉS PAR LA NATURE Le Camping Tamaro décline toute responsabilité pour les dégâts naturels (vent et orages).

DRONES Les drones de toutes sortes ne sont pas autorisés dans l'enceinte du camping (zone interdite de vol).

EAUX USÉES - WC CHIMIQUES Le Camping Tamaro dispose de deux WC chimiques modernes et de stations-service pour les camping-cars qui se situent près des installations sanitaires. Les eaux usées doivent absolument être vidées dans les conteneurs disposés à cet effet près des installations sanitaires et en aucun cas sur le terrain ou dans les bouches d'égout.

ELECTRICITÉ L'électricité doit être utilisée de manière aussi parcimonieuse que possible. Chaque emplacement est équipé d'une prise de courant de 230 V et 13 A.

EMPLACEMENT Il est interdit de délimiter les emplacements par des fossés ou des clôtures fixes. Il est défendu de creuser des trous pour l'écoulement de l'eau et d'ériger des constructions fixes en tous genres.

ENVIRONNEMENT ET DÉCHETS Il est strictement interdit de déposer les déchets en dehors des aires prévues à cet effet. Agissons-nous tous de manière raisonnable et écologique? Voici les trois priorités: éviter, réduire et recycler. Nos dépliants sur les déchets et l'environnement vous donnent des informations plus détaillées.

EXPULSION Le non-respect du présent règlement peut entraîner le paiement d'une amende de minimum CHF 100.- à maximum CHF 300.- et dans le cas graves l'expulsion du camping.

FEUX EN PLEIN AIR Les feux en plein air ouverts sont interdits sur le terrain du camping.

FOOTBALL Il est interdit de jouer au football dans le périmètre du camping.

GRILLADES Les grillades ne sont autorisées que sur un grill à condition de ne pas polluer l'environnement (fumée, etc.).

GROUPES / ÉCOLES Ils sont bienvenus pendant toute la saison au Camping Tamaro. Une personne de plus de 25 ans doit être présente avec les groupes/classes scolaires. Un code de conduite est remis au responsable du groupe à l'arrivée de ce dernier.

INTERNET WIRELESS LAN Le Camping Tamaro est équipé du Swisscom Public Wireless LAN. Il est possible d'établir gratuitement à partir de chaque emplacement une connexion sans fil à Internet.

JEUNES Avec moins de 18 ans uniquement accompagnés d'un adulte.

JEUX ET BICYCLETTE Il est défendu de jouer en dehors de l'aire de loisirs, notamment entre les caravanes, les camping-cars ou les tentes. Il est défendu de faire de la bicyclette en dehors des routes. L'utilisation des installations dans le terrain de jeux se fait à vos risques et périls bien que nous y apportions tous les soins.

LAVAGE DES VOITURES Le lavage des voitures n'est autorisé que dans l'aire réservée à cet effet et en dehors des heures de repos. Les WC chimiques et les réservoirs d'eaux usées ne peuvent en aucun cas y être vidés.

LESSIVE Vous pouvez faire votre lessive de 7h00 à 10h30. Pour une question esthétique et de décor il n'est pas autorisé de placer un fil entre les arbres et d'y accrocher le linge. Nous vous prions de bien vouloir utiliser le sèche-linge ou votre sèche-linge pliable.

MUSIQUE Uniquement niveau sonore réduit sans déranger le voisinage. Cela s'applique également à la radio et aux téléviseurs.

OCCUPATION DE L'EMPLACEMENT Selon la loi cantonale et le règlement du camping (art. 3.3), ne sont admis par emplacement qu'une caravane, un camping-car ou une tente. Pour les enfants et les jeunes avec moins de 16 ans une tente de dimensions réduites (max. 3 x 2 m) peut être montée en plus.

PASSAGE Afin de garantir le respect de la vie privée, il n'est pas permis d'utiliser les emplacements de tiers pour traverser des zones. Nous vous prions d'utiliser les passages communs et de ne pas envahir les emplacements occupés par d'autres hôtes.

PÊCHE Il est interdit de pêcher sur le terrain du camping et près du ponton d'embarquement.

PERSONNES Sur chaque emplacement sont admises cinq personnes au maximum (locataire, personnes accompagnantes, visiteurs avec nuitée y compris les enfants de moins de cinq ans); dans les zones Igloo et Igloo Plus, ce sont au max. trois personnes. Dans la zone des bungalows, le nombre de personnes admises dépend du bungalow loué.

RÈGLEMENT DES COMPTES Il est possible d'effectuer le check-out avant 20h00 la veille ou avant 11h00 le jour du départ. Une nuit supplémentaire est automatiquement ajoutée en cas de règlement tardif des comptes. La plaque portant le numéro de l'emplacement, d'éventuels adaptateurs et la clé du compartiment réfrigérant doivent être restitués lors du règlement des comptes.

REMORQUES Toutes les remorques doivent être garées le long de la route d'accès.

REPOS DE MIDI En saison printanière et automnale, le repos de midi dure de 12h00 à 14h00. Durant le repos de midi, toute circulation motorisée à l'intérieur du camping est interdite. L'entrée et la sortie sont fermées.

REPOS NOCTURNE Le repos nocturne dure de 22h30 à 7h00 et s'étend à tout le périmètre du camping, la plage incluse.

RÉSERVATION Les réservations sur le site Internet www.campingtamaro.ch sont toujours gratuites et possibles 24 h sur 24 et 7 jours sur 7. Il suffit d'avoir une adresse email et une carte de crédit. Un acompte de CHF 50.- doit être versé pour confirmer la réservation (50% du prix de location en cas de location d'un bungalow), montant qui sera déduit de la facture finale si les conditions contractuelles et le règlement du camping (en particulier le code de conduite) ont été respectés. Les frais se montent par contre à CHF 50.- en cas de réservation par téléphone et par email.

SÉJOUR Selon la loi cantonale et le règlement du camping (art. 4), une tente, un camping-car ou une caravane ne peuvent pas rester inhabités plus de cinq nuits (les emplacements à l'année constituent la seule exception).

STATIONNEMENT LE LONG DE LA ROUTE D'ACCÈS

Le stationnement le long de la route d'accès est destiné exclusivement à une utilisation temporaire, à condition que la place ne soit pas louée séparément. Quiconque arrive pendant les heures de repos doit parker la voiture à l'extérieur du camping. Les places de parking sur la route d'accès doivent être libérées avant 9h00 le jour suivant.

TENTE SUPPLÉMENTAIRE Pour les enfants et les jeunes de moins de 16 ans, une tente supplémentaire de dimensions réduites (max. 3 x 2 m) peut être montée.

TENUE VESTIMENTAIRE Il est permis de faire du topless uniquement sur la plage. Il est interdit aux enfants de se promener nus sans supervision. Si vous mangez au restaurant, veuillez porter des vêtements appropriés; les bikinis et les maillots de bain ne sont pas appropriés.

TERRAIN DE JEUX Les équipements de jeux sont réservés exclusivement aux enfants entre 9h00 et 22h00. Il est interdit de jouer au football. Utilisation sous propre responsabilité.

VÉHICULES Les voitures doivent être garées sur l'emplacement (Prestige 1 et 2, Luxus 1 et 2, Luxus Plus, Igloo Plus). Pour les Bungalows en location des places de parking numérotées sont disponibles à l'intérieur du terrain de camping.x

VÉHICULES SUR L'EMPLACEMENT Les véhicules stationnés ne doivent pas dépasser les limites des emplacements et doivent être positionnés de manière à laisser une distance d'au moins 50 cm entre les extrémités du véhicule et la limite de l'emplacement.

VÉHICULES TÉLÉCOMMANDÉS Les véhicules bruyants pour enfants, les véhicules télécommandés tels que les voitures, les bateaux ou les avions à moteur à essence ne sont pas autorisés à l'intérieur du terrain.

VIDEO Toutes les zones publiques du camping sont placées sous surveillance vidéo 24 heures sur 24 pour votre sécurité.

VIGNETTE AUTOMOBILE VERTE La vignette verte reçue à la réception doit être appliquée sur le pare-brise à gauche devant le siège conducteur. La voiture ne peut être stationnée que sur l'emplacement loué.

VOITURES ÉLECTRIQUES Il est strictement interdit de recharger les voitures électriques de tout type à la borne électrique de l'emplacement.

VISITEURS Le locataire d'un emplacement doit annoncer ses visiteurs à la réception lors de leur arrivée. Est considérée comme visite journalière toute visite entre 8h00 et 20h00. Pendant la saison estivale les visites journalières peuvent être autorisées contre paiement.

ZONE DE BAINADE – MAÎTRE-NAGEUR Une zone de baignade est délimitée par des bouées jaunes pendant la saison des baignades. Il est interdit de quitter cette zone même avec des matelas gonflables. Il est interdit d'y faire du surf ou d'y circuler avec d'autres véhicules de sport aquatique. Durant la saison estivale, la plage est surveillée par un maître-nageur. Les baigneurs doivent se conformer aux instructions du maître-nageur. Ils se baignent sous leur propre responsabilité. Il est interdit de se baigner pendant le repos nocturne.